

Délibération 2025 / 02-02

L'an deux mil vingt-cinq le dix février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raymond RABETEAU, Maire.

Étaient présents les Conseillers municipaux : Mrs Raymond RABETEAU, Jean-François CHAMPEAU, Christian FAUGERON, Didier LASSECHERE, Jean-Jacques BORD, Anthony BUYS, Cédric LECOMTE, Mmes Claudine DAURY-NEYRET, France-Noëlle GIMENEZ, Mireille RECONDU.

Étaient absents excusés : Mrs Jacques FAURE (procuration France-Noëlle GIMENEZ), Maurice BESSE (procuration Raymond RABETEAU), Arnaud PICOUT (procuration Claudine DAURY-NEYRET).

Secrétaire de séance : Mr Didier LASSECHERE

* * * * *

Vente d'un terrain du lotissement de la Roche

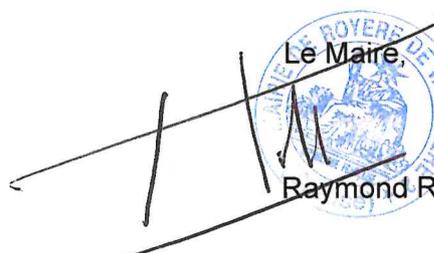
Monsieur le Maire :

- **informe** ses collègues que Madame TARNAUD Céline souhaite acquérir le lot n° 4 du Lotissement de la Roche, cadastré section AC 301 dans le bourg de Royère,
- **rappelle** que ce terrain d'une superficie de 944 m² est proposé au prix de 5.85 € HT le mètre carré.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **donne** son accord à l'aliénation, au bénéfice de Madame TARNAUD Céline du lot n° 4 du Lotissement de la Roche, cadastré section AC 301 pour une surface de 944 m²,
- **précise** que le prix de vente sera de 5 522.40 € HT, soit 6 626.88 € TTC
- **dit** que l'ensemble des frais annexes (honoraires de notaires) sera à la charge de l'acquéreur,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer les documents à intervenir, y compris l'acte notarié.

Fait et délibéré en Mairie, le 10 février 2025.

Le Maire,

Raymond RABETEAU